

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi huit septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures à la salle multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Mme Lise Castilloux, maire
 M. Sylvain Bourque, conseiller
 M. Joshua Burns, conseiller
 Mme Maude Brinck-Poirier, conseillère
 M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller
 M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant

Sont absents : M. Paul-Égide Bourdages, conseiller

Est aussi présente : M. François Bouchard, directeur général et greffier-trésorier

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire

Les membres présents forment le quorum.

RÉSOLUTION 025-09-218

PRÉCISION CONCERNANT LA DIRECTIVE SUR L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Caplan est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition ;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer le ministère de la Langue française que la municipalité de Caplan utilise exclusivement le français dans toutes ses communications ;

QUE la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la municipalité et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

Adopté

COPIE CERTIFIÉE CONFORME - sous réserve de son approbation



François Bouchard
Directeur général et greffier-trésorier
9 septembre 2025